PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Jean-François Noël

Le Saint-Empire

521

Le Saint-Empire

16°M
16889

1544484 93

QUE SAIS-JE ?

Le Saint-Empire

JEAN-FRANÇOIS NOËL
Maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne

Troisième édition corrigée
18e mille

621





DL-05071993-20286

DU MÊME AUTEUR

Histoire du peuple allemand des origines à la paix de Westphalie, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.

Et sur le Saint-Empire :

La Chambre impériale de justice *(Reichskammergericht)* et les pays rhéno-mosellans au XVI^e siècle, *Actes du XVII^e Colloque international d'Etudes humanistes*, Tours, C.E.S.R., 1974.

Zur Geschichte der Reichsbelehnungen im 18. Jahrhundert, *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, Vienne, 1968, 21.

Der Reichshofrat und das Verfassungsleben der Reichsstädte zur Zeit Josefs II, *Jahrbuch für Geschichte der oberdeutschen Reichsstädte*, Essling, 1970, 16.

Problèmes terminologiques du droit public et féodal du Saint-Empire au XVIII^e siècle, *Historische Forschung in Frankreich*, Göttingen, Max-Planck-Institut für Geschichte, 1980.

Le concept de nation allemande dans l'Empire au XVII^e siècle, *XVII^e siècle*, 1992, 3.

Traditions universalistes et aspects nationaux dans la notion de Saint-Empire romain germanique au XVIII^e siècle, *Revue d'Histoire diplomatique*, 1968, 3.

Les problèmes de frontières entre la France et l'Empire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, *Revue historique*, 1966, 478.

ISBN 2 13 045389 9

Dépôt légal — 1re édition : 1976
3e édition corrigée : 1993, mars

© Presses Universitaires de France, 1976
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

INTRODUCTION

« Das liebe heil'ge Röm'sche Reich,
Wie hâlt's nur noch zusammen ? »
(GŒTHE, *Faust*)

L'image assez floue s'attachant souvent au Saint-Empire invite à préciser l'objet de ce livre. L'on n'y cherchera pas une histoire de l'Allemagne, principale dépositaire de l'héritage impérial. L'on y trouvera à la fois beaucoup moins et un peu plus — dans les limites d'une problématique assez étroitement politique, mais débordant en revanche à ce niveau le seul destin de l'Allemagne.

Par sa mystérieuse « sainteté », par le paradoxe de sa « romanité » très nordique, non moins que par l'étrangeté de ses structures, le Saint-Empire apparaît bien comme une sorte de monstre sacré de la légende des siècles européenne. Dans la littérature historique, il en fait presque figure de gêneur..., entité fluide glissant entre les mains de ses exégètes, et s'y évanouissant tantôt sous l'auréole d'interprétations un peu trop romantiques, tantôt sous l'indifférence narquoise d'un « pragmatisme » plus méprisant de ses faiblesses qu'informé de ses réalités.

Depuis le début du XIX^e^ siècle, mis à part le *Saint-Empire* de J. Bryce, simple traduction de l'anglais, et remontant à 1890, aucune étude historique d'ensemble n'a été consacrée en France au destin de ce corps politique, dont il est devenu

presque rituel de répéter, à la suite de Voltaire, qu'il n'était « ni saint, ni romain, ni Empire »... Même en Allemagne, les progrès constants de l'historiographie impériale gardent communément en toile de fond le pessimisme étonné de l'épigraphe de ces lignes : « Ce cher Saint-Empire romain — comment tient-il encore debout ! »

Effectivement très courbé à l'époque de Gœthe, il s'obstinait pourtant alors à tenir encore debout, ... comme depuis déjà huit siècles. Cette seule performance de durée, cette simple *existence* du Saint-Empire, manifestée jusqu'à l'extrémité de son déclin dans un ensemble considérable de faits et de documents, tout ceci, le réalisme historique consiste d'abord à en prendre acte, avant de le juger, en termes d'échec ou de réussite, d'archaïsme ou de modernité. Dans cet esprit, les pages qui suivent se proposent d'apporter une contribution limitée à une fin rendue ambitieuse par la force des idées reçues : celle de ramener un peu le Saint-Empire du monde des chimères dans celui de l'histoire.

CHAPITRE PREMIER

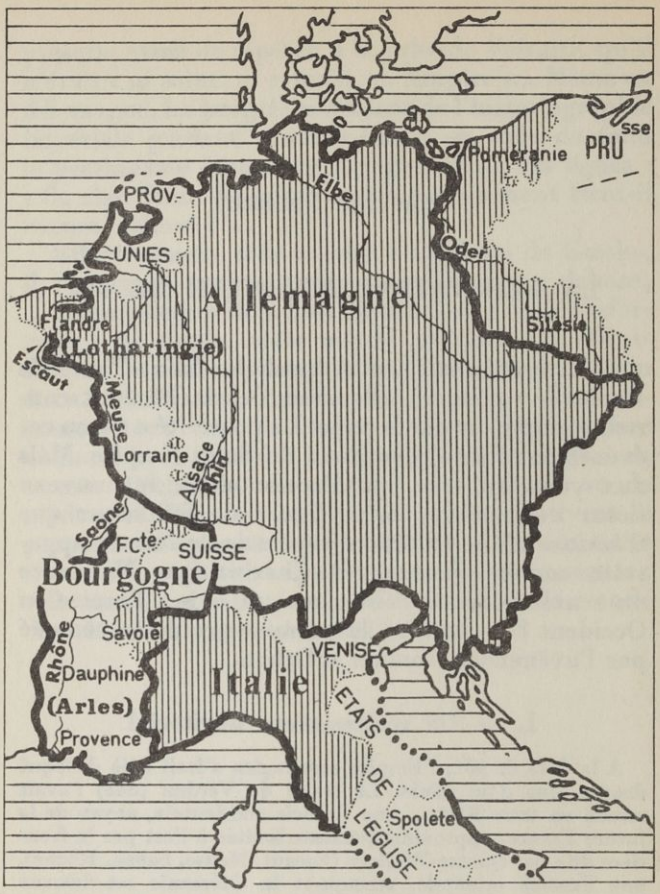
LA RÉNOVATION IMPÉRIALE DE 962

Le 2 février 962, en la basilique Saint-Pierre de Rome, le souverain allemand Othon Ier était couronné empereur par le pape. La postérité a vu en cet événement l'acte constitutif du Saint-Empire. Mais aux yeux de ceux qui l'acclamaient, le nouveau César avait alors moins figure de fondateur que d'*héritier* d'une tradition impériale, le faisant apparaître comme successeur de Charlemagne. Naissance ou renaissance — voire continuité de l'Empire en Occident ? —, tel est le premier problème soulevé par l'avènement romain d'Othon.

I. — Un reclassement territorial

A la date de 962, l'Empire carolingien s'était déjà disloqué depuis plus d'un siècle. Le traité de Verdun (843) l'avait scindé en trois Etats : une Francie occidentale, noyau de la future France, approximativement limitée à l'est par la frontière dite des Quatre-Rivières (Escaut, Meuse, Saône, Rhône), une Francie orientale, recoupant la Germanie est-rhénane (moins les Pays-Bas, plus le Palatinat), et entre les deux une Francie moyenne, s'étirant du Zuiderzee aux limites de l'Italie du Sud byzantine.

A l'inverse des deux Francies latérales, où s'ébauchait déjà le cadre historique des nations française et allemande, la Francie moyenne devait vite succomber à sa disparité géographique et ethnique. Dès 855, ce tiers de Francie éclate en trois Etats : une Lotharingie, de la mer du Nord aux Vosges ; une



L'Empire au XIe siècle :
frontières des Trois-Royaumes

Pertes ultérieures

L'Empire au XVIIIe siècle :
mouvance d'origine / ou d'extension ultérieure

Le territoire de l'Empire à travers les âges

« Bourgogne », de la haute Saône à la Méditerranée ; enfin l'Italie. Et lorsque la Bourgogne donne à son tour naissance aux deux royaumes de Basse- et Haute-Bourgogne (879/888), chacun d'eux représente alors la moitié du tiers du tiers de la monarchie de Charlemagne ! Cet émiettement de la Francie moyenne créait à terme les conditions d'un regroupement de ses épaves par l'une ou l'autre des deux Francies voisines.

Entre celles-ci mêmes, la balance politique ne tarde pas à devenir inégale. Les derniers Carolingiens de Francie occidentale (France) ne sont au x^e^ siècle que d'assez « pauvres sires » (G. Zeller), bientôt éliminés par la race de Hugues Capet (987). En revanche, la Francie orientale, que l'on commence à appeler l'Allemagne (cf. p. 19), et où la couronne a échappé dès 911 à la descendance de Charlemagne, prend un rapide essor sous les premiers rois de sa dynastie saxonne, Henri I^er^ l'Oiseleur (919-936) et Othon I^er^ le Grand (936-973). A l'est, ceux-ci s'imposent comme fer de lance de la Chrétienté contre les pays slaves d'entre Elbe et Oder, dont ils entament la conquête et l'évangélisation, — comme rempart de l'Occident contre les Hongrois, dont les raids dévastateurs sont définitivement arrêtés par la victoire d'Othon au Lechfeld (955). Ces succès se prolongent à l'ouest et au sud, où la compétition « franco-allemande » pour la domination de la Francie moyenne se termine par l'assujettissement de la totalité de ses Etats successeurs à la dynastie saxonne. Le rattachement de la Lotharingie à la Francie orientale est consommé en 925. La Haute-Bourgogne, à partir de 926, puis la Basse-Bourgogne, réunie à la première en 933, sont dès lors vassales des souverains allemands, avant de leur échoir directement au siècle suivant. Enfin Othon I^er^ conquiert en 951 la couronne royale d'Italie, pays où sa domination deviendra effective à partir de 962 (cf. carte, p. 8).

Regroupant ainsi l'Allemagne, l'Italie et l'est de l'ancienne Gaule, Othon se voit à la tête d'un empire ressuscitant, d'une certaine manière, celui de Charlemagne. Mais il lui en manque à l'ouest l'aile « française », et des positions transelbiennes plus étoffées s'y ajoutent à l'est. En dernière analyse, l'axe plus continental de l'Empire othonien et le fait que sa propre aire de recoupement avec l'Empire carolingien soit le fruit d'une « reconstitution » après une évidente césure ne permettent pas de situer ces

deux créations politiques dans un véritable rapport de filiation territoriale. Mais, à dire vrai, ce n'est pas tant en termes géographiques que se pose le problème de la permanence impériale.

II. — La pérennité de l' « Imperium »

La forme impériale dont Charlemagne avait revêtu depuis 800 la monarchie franque avait été l'expression d'un ordre éthique de l'Occident, postulant l'harmonie, mais non nécessairement l'unité de sa direction politique. En 806, Charlemagne n'avait-il pas lui-même prévu sa succession, en assignant à ses fils différents *royaumes* au sein de l'*Empire*. Le partage de Verdun ne marqua donc pas de rupture au niveau du concept impérial. Les États successeurs de la monarchie franque continuèrent à se percevoir comme les rameaux d'une communauté supérieure, vécue pour un temps dans la pratique des réunions de *Confraternité* de leurs souverains, et dans le maintien symbolique d'un empereur. Et c'est seulement en 924 que cette dignité laissée vacante par la mort de Bérenger de Frioul apparut décidément trop fictive pour susciter une nouvelle candidature.

Ainsi donc, entre la disparition de ce dernier épigone de Charlemagne et l'avènement impérial d'Othon Ier, le hiatus chronologique — trente-huit ans — restait à l'échelle d'une vie d'homme. Et pour la génération qui vécut les deux événements, rien n'indiquait qu'il y eut en 962 substitution d'un Empire à un autre : ni dans le nom (l'expression d' « Empire franc » reste courante et celle de « Saint-Empire » est de deux siècles plus tardive), ni dans les caractères d'une consécration donnée par le pape dans la forme des précédents couronnements. Certes, celui d'Othon le Grand annonçait un renouveau de l'Empire, et, par un commode anachronisme inspiré de la vision des siècles ultérieurs, l'on peut y voir la fondation du Saint-Empire ; mais en soi, sur le plan strictement impérial, l'événement de 962 ne fut que

le brillant dénouement d'une simple vacance (encore qu'inhabituellement longue) survenue dans la succession de Charlemagne.

III. — Les sources idéologiques

Dès l'époque carolingienne, l'idée impériale se présente comme un foyer de tensions entre valeurs rivales, qui ne cesseront de s'entrechoquer dans le Saint-Empire, sans jamais parvenir ni à s'harmoniser, ni à s'exclure au bénéfice d'une composante unique. Ce scintillement idéologique associe un legs romain, une vocation chrétienne et une tentation « nationale ».

1. **L'héritage romain.** — Malgré la ruine totale de l'Empire romain d'Occident dans les réalités de l'Europe barbare, l'idée romaine y avait eu une extraordinaire puissance de survie. Par contraste immédiat avec le chaos consécutif aux invasions germaniques, le souvenir idéalisé de la *pax romana* ne pouvait que hanter les esprits. Mais l'idée impériale médiévale vivait aussi d'une tradition plus ancienne s'enracinant dans la pensée antique. Dans le cadre de l'immense espace que les conquêtes d'Alexandre et de Rome avaient offert à la réflexion de l'humanisme gréco-latin, s'était dégagée la leçon d'un œcuménisme de la cité terrestre. Celle-ci paraissait appelée par nature à former un tout, dont le principe dispensateur de droit et de paix — le *Logos* politique — n'était autre que l'*Imperium*, confondu lui-même avec Rome, en un sens désormais plus programmatique que géographique.

Ce beau rêve romain devait s'entêter à surmonter la chute de l'Empire d'Occident, parfois en rattachant ses espoirs à l'Empire d'Orient, notamment